

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 23 février 2018**

---

**En présence des administrateurs présents ou représentés :**

M. Norbert IFRAH - Président  
M. Jérôme SALOMON - DGS -  
Mme Déborah CVETOJEVIC - DGOS -  
Mme LIGNOT-LELOUP- DSS - ayant donné mandat à M. Jérôme SALOMON

Mme Dominique DEVILLE DE PÉRIÈRE - DGRI -  
M. LEVY - INSERM - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH  
M. Alain EYCHENE - CNRS -  
M. François Xavier BROUCK - CNAMT -  
Mme Mariam ARVIS - MSA -

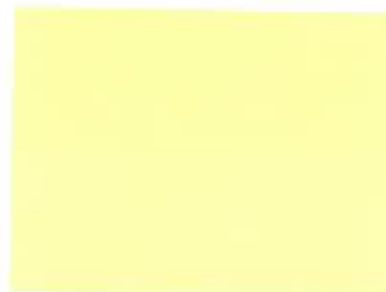
Mme Jacqueline GODET - LNCC -  
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC -  
M. Jacques RAYNAUD - Fondation ARC -  
Mme Catherine GEINDRE - FHF - ayant donné mandat à Mme TRILLET LENOIR  
M. Gilles CALAIS - FHF - ayant donné mandat à Mme TRILLET LENOIR  
Mme Anné MALLET - FHP -  
Mme Pascale FLAMANT- FNCLCC (Fédération UNICANCER)

Mme Marie-Hélène CERTAIN -Personne qualifiée- ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH  
M. Laurent CHAMBAUD -Personne qualifiée- ayant donné mandat à M. Noël RENAUDIN  
Mme Frédérique PENAULT-LORCA -Personne qualifiée-  
Mme Véronique TRILLET-LENOIR -Personne qualifiée-  
M. Noël RENAUDIN -Personne qualifiée-  
M. Jean-Paul VERNANT -Personne qualifiée-  
Mme TAMARELLE-VERHARGUE -Personne qualifiée-

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer

N°	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du CA du 15 décembre 2017	<p><i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i></p> <p>Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2017.</p>	Votée à l'unanimité
2	Approbation du compte financier 2017	<p><i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i></p> <p><i>Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.</i></p> <p>Le rapport de l'ordonnateur sur le compte financier 2017 entendu,  Le rapport de l'agent comptable sur le compte financier 2017 entendu,  Le rapport du commissaire aux comptes sur le compte financier 2017 entendu,  Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées entendu,  Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <p>142,3 ETPT sous plafond et 7,4 ETPT hors plafond</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 87 133 741 € d'autorisations d'engagement</li> <li><input type="checkbox"/> 88 468 550 € de crédits de paiement</li> <li><input type="checkbox"/> 85 142 355€ de recettes</li> <li><input type="checkbox"/> -3 326 195 € de solde budgétaire (déficit)</li> </ul> <p>Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> -3 101 453 € de variation de trésorerie (prélèvement)</li> <li><input type="checkbox"/> -2 670 951 € de résultat patrimonial (perte)</li> <li><input type="checkbox"/> -976 993 € de capacité d'autofinancement (insuffisance)</li> <li><input type="checkbox"/> -1 365 893 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)</li> </ul> <p>Le conseil d'administration décide d'affecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> le résultat déficitaire de 2 670 951,36€ en réserve</li> <li><input type="checkbox"/> le report à nouveau de 35 480,92 € en réserve</li> </ul> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe ayant fait l'objet de deux rectifications sans incidence sur les comptes financiers sont joints à la présente délibération.</p>	Votée à l'unanimité

Fait à Boulogne-Billancourt le 23 février 2018  
Le président Norbert IFRAH



Autorisations budgétaires

MC3

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

DEPENSES											RECETTES			
	CF 2016		BI 2017		CFA 2017		CF 2017		CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	13 801 637	13 468 234	13 850 000	13 850 000	13 400 000	13 400 000	13 537 910	13 537 910	75 859 722	87 090 800	85 885 000	85 142 355		
dont contributeurs employeur au CAS Peristri	230 075	210 555	228 000	228 000	207 075	207 057	211 366	211 366	69 430 042	79 081 081	41 081 081	41 081 081		
Fonctionnement	12 529 981	14 931 478	21 790 000	16 603 000	17 500 000	15 000 000	17 743 901	14 294 842		0	39 000 000	39 000 000		
Intervention	52 663 563	62 036 076	57 833 000	90 200 000	55 560 000	69 200 000	55 461 035	60 196 686	593 531	170 634	170 634	0		
Investissement	304 939	497 081	412 000	437 000	382 000	437 000	390 325	438 311	5 835 149	7 659 305	6 663 365	6 081 294		
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>79 119 041</b>	<b>90 932 869</b>	<b>93 885 000</b>	<b>91 090 000</b>	<b>86 822 000</b>	<b>89 037 000</b>	<b>87 133 741</b>	<b>88 468 550</b>	<b>75 859 722</b>	<b>87 090 000</b>	<b>85 885 000</b>	<b>85 142 355</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 074 147</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 152 000</b>	<b>3 328 195</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes liées"

rien

**TABIEAU 4**  
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

INCa

BESONS					
	CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017	
Soie budgétaire (total) (D2)*	15 074 147	4 000 000	3 152 000	3 328 195	
Encaissements avec différence de fait générateur					
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (e1)					
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**					
Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e1)	11 285			1 984 214	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2-(e1)+(c1)-(e1)	15 065 412	4 000 000	3 152 000	5 320 409	
ABONDEMENT de la trésorerie (2) = (2) - (1)	-	-	-	-	
<b>TOTAL DES BESONS (1) + (2)</b>	<b>15 065 412</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 152 000</b>	<b>5 320 409</b>	

FINANCEMENTS					
	CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017	
Soie budgétaire (excédent) (D1)*	-	-	-	-	
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (e2)					
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**					
Autres encaissements sans impact budgétaire (différence de fait générateur) (e2)	43 592			2 218 958	
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(e2)+(c2)-(e2)	43 592	-	-	2 218 958	
PRELEVEMENT de la trésorerie (3) = (1) - (2)	15 041 820	4 000 000	3 152 000	3 101 453	
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (3)</b>	<b>15 065 412</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 152 000</b>	<b>5 320 409</b>	

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes liées"

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**6.1 Comptes de résultat prévisionnel**

CHARGES					PRODUITS				
	CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017		CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017
Personnel	12 276 613	13 850 000	12 060 000	11 776 043	Subventions de l'Etat	86 430 042	76 061 061	76 061 061	76 061 061
dont charges de pensions créées*	216 886	228 000	207 067	190 264	Fiscalité affectée	-	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	16 064 307	17 040 000	17 120 000	17 713 654	Autres subventions	4 606 847	6 676 639	4 673 930	4 318 040
Intervention (le cas échéant)	82 036 076	80 200 000	80 200 000	89 676 666	Autres produits	2 764 421	2 160 000	2 160 000	3 318 329
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>92 377 286</b>	<b>91 090 000</b>	<b>89 380 000</b>	<b>89 366 362</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>77 091 310</b>	<b>87 090 000</b>	<b>85 895 000</b>	<b>86 697 431</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	15 285 976	4 000 000	3 485 000	2 670 951
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (5) + (4)</b>	<b>92 377 286</b>	<b>91 090 000</b>	<b>89 380 000</b>	<b>89 366 362</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (5) + (4)</b>	<b>92 377 286</b>	<b>91 090 000</b>	<b>89 380 000</b>	<b>89 366 362</b>

\* Il s'agit des deux catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-15 285 976</b>	<b>-4 000 000</b>	<b>-3 495 000</b>	<b>-2 670 951</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	677 661	437 000	760 000	1 762 929
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-11 125	-	-	-54 664
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	614	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actif	-5 766	-	-	-4 107
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-	-	-	-
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>-14 724 612</b>	<b>-3 563 000</b>	<b>-2 715 000</b>	<b>-976 693</b>

**6.3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS					RESSOURCES				
	CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017		CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017
Insuffisance d'autofinancement	14 724 612	3 563 000	2 715 000	976 693	Capacité d'autofinancement	-	-	-	-
Investissements	703 806	437 000	457 000	426 466	Financement de facilité par l'Etat	-	-	-	-
					Financement de facilité par des tiers autres que l'Etat	-	-	-	-
					Autres ressources	7 461	-	-	30 666
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>15 616 316</b>	<b>+4 000 000</b>	<b>3 162 000</b>	<b>1 406 481</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>7 461</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 666</b>
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	-	-	-	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5) - (6)	15 610 667	4 000 000	3 162 000	1 366 693

**6.4 Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	CF 2016	BI 2017	CFA 2017	CF 2017
<b>Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)</b>	<b>-15 610 667</b>	<b>-4 000 000</b>	<b>-3 162 000</b>	<b>-1 366 693</b>
<b>Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)</b>	<b>-469 047</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 736 660</b>
<b>Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*</b>	<b>-15 041 620</b>	<b>-4 000 000</b>	<b>-3 162 000</b>	<b>-3 101 463</b>
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (incluant la totalité des provisions pour dépréciation de créances)	16 696 488	16 690 000	13 444 488	15 277 736
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-624 010	-360 000	-624 010	927 721
Niveau de la TRESORERIE	17 420 498	16 000 000	14 268 498	14 380 015

Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2016 réévalué	16 643 622
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2016 réévalué	-777 630
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2016 réévalué	17 421 498

La réévaluation du niveau de fonds de roulement est expliquée page 13 du rapport de l'exercice comptable

Etablissement : 2000 Institut National du Cancer

ACTIF		01/2017 à 12/2017		01/2016 à 12/2016		PASSIF	01/2017 à 12/2017	01/2016 à 12/2016
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
Immobilisations incorporelles		2 517 020,00	1 766 094,50	750 925,50	1 238 835,99	FONDS ALLOCÉS		
Immobilisations corporelles						Financements reçus		
Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	Financement de l'actif par l'état	0,00	0,00
Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	Financement de l'actif par des tiers	0,00	0,00
Installations techniques, matériels et outillage		0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres des fondations	0,00	0,00
Collections		0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Biens historiques et culturels		0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	18 127 683,54	38 413 644,95
Autres immobilisations corporelles		1 909 039,24	1 618 672,46	289 366,78	218 952,82	Report à nouveau	35 680,92	0,00
Immobilisations mises en concession		0,00	0,00	0,00	0,00	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 670 951,36	-15 285 976,41
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions réglementées	0,00	0,00
Avances et acomptes sur commandes		0,00	0,00	0,00	0,00			
Immobilisations grevées de droits		0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	15 832 210,10	18 127 683,54
Immobilisations corporelles (biens vivants)		0,00	0,00	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques	540 712,00	12 905,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 426 059,24	3 384 766,96	1 040 292,28	984 127,81	Provisions pour litiges	287 467,39	234 577,09
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	828 179,39	146 572,09
Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	DETTES FINANCIÈRES		
Créances		0,00	0,00	0,00	0,00	Emplois obligatoires	0,00	0,00
Créances sur entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes interdépartementaux et le CE		0,00	0,00	0,00	0,00	Emplois soumis aux procédures d'ajustement financier	0,00	0,00
Créances sur clients et comptes rattachés		782 436,66	0,00	782 436,66	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00	0,00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)		0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Avances et acomptes versés par l'organisme		125 374,20	0,00	125 374,20	0,00	DETTES NON FINANCIÈRES		
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		2 859 799,35	403 659,24	2 456 140,11	2 188 504,80	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 777 149,25	2 004 948,41
Créances sur les autres débiteurs		500 993,00	0,00	500 993,00	178 053,03	Dettes fiscales et sociales	1 438 239,94	1 570 705,47
Charges constatées d'avance		0,00	0,00	0,00	0,00	Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 187 602,21	403 659,24	3 783 942,97	1 788 556,83	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF		8 613 661,45	3 788 426,20	4 824 235,25	2 772 684,64	Autres dettes non financières	10 697,05	189 770,90
Valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00	0,00	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Disponibilités		14 320 014,37	0,00	14 320 014,37	17 431 467,78	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	1 276 286,34	1 790 344,78
Agirés		0,00	0,00	0,00	0,00	TRÉSORERIE		
TOTAL TRÉSORERIE		14 320 014,37	0,00	14 320 014,37	17 431 467,78	Autres éléments de trésorerie disponible	0,00	0,00
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL TRÉSORERIE	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF		24,33	0,00	24,33	0,00	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	0,00	0,00
TOTAL BILAN		23 315 755,66	3 788 426,20	19 527 329,46	22 189 585,41	ECARTS DE CONVERSION PASSIF	677,43	0,00
						TOTAL GENERAL	19 527 329,46	22 189 585,41



**ANNEXE**  
**AU COMPTE FINANCIER**  
**2017**

# **1 Faits caractéristiques de la gestion 2017 :**

## **1.1 Faits caractéristiques :**

Mise à jour de l'inventaire physique dans la cadre du changement de logiciel d'inventaire. Chaque ligne d'inventaire physique immobilisée est reliée à un numéro d'inventaire comptable.

## **1.2 Cadre juridique et financier avec les ministères de tutelle :**

Maintien du montant de la subvention du Ministère de la Santé par rapport à la dotation initialé, soit 41,06 millions d'€, ce qui par rapport à l'année dernière correspond à une hausse de 9,63 millions d'€, alors que l'année dernière nous avons enregistré une baisse de 7,37 millions d'euros par rapport à l'exercice 2015, qui était elle-même en baisse de 3,3millions d'euros par rapport à l'exercice 2014.

La subvention de l'ANR s'est maintenue à 38 millions en 2017 comme chaque année depuis 2014.

Donc globalement les dotations de l'Etat en 2017 se sont maintenue par rapport à la dotation initiale contre une baisse de 13,01 millions d'€ en 2016.

# **2 Les principes et méthodes comptables :**

## **2.1 Principes réglementaires :**

Le décret 2005-419 du 03 mai 2005 relatif à l'Inca en son article 1<sup>er</sup> relatif à l'insertion du chapitre V-I dans le titre Ier du livre IV du code de la santé publique (dispositions réglementaires) a prévu par l'article D.141-657 que :

- La comptabilité de l'Institut national du cancer est tenue selon les règles de la comptabilité de droit public applicable aux établissements publics à caractère industriel et commercial dotés d'un agent comptable. Ce dernier est désigné par arrêté du ministre chargé du budget, après accord du président du conseil d'administration de l'Institut.

Cette disposition a été reprise à l'article 19 de la convention constitutive de l'INCa signée le 6 aout 2013.

Les dispositions relatives au compte financier du Groupement d'Intérêt Public Institut national du cancer font l'objet du décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les comptes de l'INCa sont tenus et arrêtés conformément aux dispositions des instructions BOFIP-GCP-16-0006 du 25 avril 2016 (NOR FCPE 1609829J) et de la note de service n° 2015-06-7224 du 16 octobre 2015 relative au plan de comptes des organismes publics nationaux régis par le titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 ainsi que le calendrier d'application.



## **2.2 Comparabilité des comptes :**

### **2.2.1 Changement de méthode comptable :**

L'instruction comptable BOFIP GCP-17-0003 du 20/01/2017 reprend et agrège les fascicules comptables découlant des nouvelles normes comptables applicables aux établissements publics nationaux et GIP et constitue la base réglementaire comptable de la nomenclature commune M-9.

En vertu de l'instruction comptable du 20/01/2017, le compte 628884 "organisation d'évènements" qui était utilisé pour les frais de colloques organisés par l'INCA n'est plus utilisé et est remplacé par le compte 6185 "frais de colloque, séminaire, conférence" qui comprend aussi bien les colloques organisés par l'établissement que sa simple participation à des colloques.

Concernant les charges d'intervention, le retraitement de ces comptes a été opéré en 2017 sur les imputations comptables afférentes à des engagements pluriannuels déjà établis avant le changement de compte comptable. Seuls les nouveaux engagements sont directement imputés sur les nouveaux comptes, ne nécessitant pas de réimputations. Les comptes 657341 (subvention AAP) et 657342 (autres subventions) ayant été créés en 2016 à la place des comptes 6575 et 6576 afin de se mettre en conformité avec l'instruction BOFIP-GCP-15-0004 du 06/07/2015 sur les dispositifs d'intervention en date d'application au 31/12/2016.

## **2.3 Méthode de comptabilisation ou d'évaluation**

### **2.3.1 Comptabilisation des engagements hors bilan**

L'INCA intègre en classe 8 (comptes spéciaux) les engagements hors bilan concernant les subventions à verser et les subventions à recevoir dans le cadre de conventions pluriannuelles de dépenses et de recettes.

En 2017, le montant des engagements donnés s'élève à 64 006 360 € et le montant des engagements reçus s'élève à 5 292 950 €.

Depuis cette année, sont intégrés également en engagements hors bilan les engagements juridiques de la commande publique qui n'ont pas encore fait l'objet de comptabilisation (certification de service fait) et de paiement.

En 2017, le montant de ces engagements juridiques comptabilisés en engagements hors bilan s'élève à 7 551 332 €.

## **2.3.2 Informations sur les critères de rattachement des charges à l'exercice :**

2.3.2.1 En mode GBCP l'impact en comptabilité générale se fait dès la certification du service fait (CSF). Par conséquent la date du CSF est le critère de rattachement des charges à l'exercice indépendamment de la réception et du paiement de la facture.

Les CSF peuvent donc être établis jusqu'au dernier jour de l'année. Il est donc demandé aux services, conformément au calendrier de fin de gestion élaboré conjointement par les services ordonnateurs et comptables, de s'assurer de l'exhaustivité des CSF relatifs à l'exercice 2017 avant la fin de l'année car au-delà les CSF seront rattachés à l'exercice suivant.

2.3.2.2 Factures fournisseurs d'exploitation et fournisseurs d'immobilisation non parvenues, charges liées aux rémunérations et accessoires :

Le service fait conforme à l'engagement juridique intervenu au plus tard le 31.12.2017 constitue le critère de rattachement.

2.3.2.3 Dépenses d'intervention :

La décision de versement au 31 décembre 2017, suite à validation du rapport intermédiaire ou final constitue le critère de rattachement des versements intermédiaires ou de solde.

La signature par l'INCa au 31 décembre 2017 de la convention ou décision attributive constitue le critère de rattachement des versements initiaux.

## **2.3.3 Informations sur les critères de rattachement des produits à l'exercice :**

2.3.3.1 Créances de gestion courante constatées mais non titrées au 31 décembre 2017 :

En cas d'absence de pièces justificatifs suffisantes.

2.3.3.2 Créances relevant de l'intervention :

Le constat de trop perçu ou de non utilisation des fonds versés dans le cadre des décisions attributives de subventions constituent les faits générateurs du rattachement.

2.3.3.3 Créances liées aux rémunérations ou aux personnes :

Les constats de trop perçu ou droits à indemnités journalières constituent les faits générateurs du rattachement.

## **2.4 Correction d'erreur sur exercice antérieur**

Un CSF d'un montant de 35 480,92 euros a été imputé par erreur sur un compte de charge au lieu d'un compte d'immobilisation fin 2016.

Le bien en question ayant fait l'objet d'une entrée dans l'inventaire comptable en 2017, il a fallu réimputer cette acquisition sur 2017 sur le compte d'immobilisation concerné.

Conformément à l'instruction commune, la correction d'une erreur sur exercice antérieur n'a pas d'impact sur le résultat, donc en contrepartie du compte de classe 2 débité le compte 110 « report à nouveau » a été crédité.

### 3 Informations relatives aux postes du bilan :

#### 3.1 Actif

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2017						
Rubriques	Valeur Brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute à la clôture de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisition/transfert	Par virement de poste à poste	Cessions/mises au rebus	
Immobilisations incorporelles	2 093 239,97	483 647,14	423 780,03	483 647,14		2 517 020,00
Immobilisations en-cours incorporelles	148 205,17	-	- 148 205,17			-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-		-		-
Immobilisations corporelles	1 873 271,01	549 950,01	151 008,74	549 950,01	116 220,51	1 908 059,24
Immobilisations financières	384 127,94	3 807,96	1 903,98	3 807,96		386 031,92
<b>Total</b>	<b>4 498 844,09</b>	<b>889 199,94</b>	<b>428 487,58</b>	<b>1 037 405,11</b>	<b>116 220,51</b>	<b>4 811 111,16</b>

##### 3.1.2 Amortissements : mode et durée

Les amortissements sont calculés conformément à la méthode et la durée fixée par le conseil d'administration dans sa délibération n° 8 du 23 mai 2007 :

- l'amortissement est pratiqué dès la mise en service du bien
- amortissement linéaire prorata temporis

Nature des immobilisations	Durée retenue
Logiciels	2 ans
Autres concessions	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	2 ans

#### 2 – Immobilisations corporelles :

Nature des immobilisations	Durée retenue
Agencement, Aménagement de terrains	15 ans
Constructions	50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Installations générales, agencement	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Mobilier	5 ans

### 3.1.3 Tableau des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2017				
Rubriques	Montant des Amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	942 609,15	823 482,35	0,00	1 766 091,50
Immobilisations corporelles	1 654 318,19	80 580,78	116 220,51	1 618 678,46
<b>Total</b>	<b>2 596 927,34</b>	<b>904 063,13</b>	<b>116 220,51</b>	<b>3 384 769,96</b>

### 3.1.4 Immobilisations financières

Conformément au bail de l'immeuble de Boulogne, le dépôt de garantie a fait l'objet d'une augmentation de 1 903,98 € pour tenir compte de l'augmentation du loyer trimestriel en 2017.

### 3.1.5 Créances

L'actif circulant de l'INCa est constitué de créances à court terme :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b> - Créances rattachées à des participations - Prêts - Autres créances immobilisées			
<b>Créances de l'actif circulant:</b> - Créances sur des entités publiques - Créances clients et comptes rattachés - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers - Créances sur autres débiteurs - Charges constatées d'avance	782 436,66 125 371,20  2 966 828,67 309 993,00	782 436,66 125 371,20  2 966 828,67 309 993,00	
<b>Total</b>	<b>4 184 629,53</b>	<b>4 184 629,53</b>	

## 3.2 Passif

### 3.2.1 Provisions :

#### 3.2.1.1 Dotations de l'exercice :

Une provision complémentaire à hauteur de 15 008 € a été comptabilisée pour enregistrer les indemnités de fin de carrière portant le montant total de cette provision à 147 262,67 €.

D'autre part, concernant les provisions pour risques, plusieurs éléments expliquent le montant de sa dotation de 2017, faisant passer le total de ces dotations de 12 000 € en 2016 à 540 732 € en 2017 :

- la provision pour charges pour un litige RH en cours de 12 000 € est complétée par une somme supplémentaire de 45 000 € en raison de la réévaluation du risque par les avocats.
- Une autre provision pour litige RH s'est rajoutée pour un montant de 73 000 €.
- Une provision pour litige avec la société Intellia a été comptabilisée en 2017, année du passage de ce litige en contentieux, pour un montant de 410 732 euros.

Concernant les provisions CET, le montant du provisionnement net en 2017 s'élève à 80 149,95 €.

### 3.2.1.2 Reprises de l'exercice :

Pas de reprise de provisions pour risques et charges en 2017.

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2017				
Rubriques	Montant des Provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des Provisions cumulées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	12 000,00	528 732,00		540 732,00
Provisions pour charges	132 234,67	15 008,00		147 242,67
Autres provisions	102 337,42	17 887,60		120 225,02
<b>Total</b>	<b>246 572,09</b>	<b>561 627,60</b>		<b>808 199,69</b>

### 3.2.1.3 Dettes

Le passif d'exploitation de l'INCa est constitué de dettes à court terme :

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 777 149,25	1 777 149,25		
Dettes fiscales et sociales	1 438 239,94	1 438 239,94		
Dettes sur Immobilisations et Comptes rattachés	0	0		
Dettes liées à l'intervention	0	0		
Dettes diverses	10 697,05	10 697,05		
Produits constatés d'avance	0	0		
<b>Total</b>	<b>3 226 908,67</b>	<b>3 226 908,67</b>		

### 3.2.2 Information sur les postes hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan est effectué en classe 8.

Les tranches de financement – intermédiaires et de solde – qui, selon les clauses des actes attributifs de subvention pluriannuelle, interviendront sur les exercices suivants ont fait l'objet d'un

enregistrement en comptes spéciaux de classe 8 : ces sommes correspondent aux engagements donnés par l'établissement.

Les tranches de financement –intermédiaires et de solde– qui, selon les clauses des conventions pluriannuelles de recette, interviendront sur les exercices suivants ont fait l'objet d'un enregistrement en comptes spéciaux de classe 8 : Ces sommes correspondent aux engagements reçus par l'établissement.

Enfin, les tranches de financement correspondant à des engagements juridiques ferme dans le cadre de la commande publique font depuis cette année l'objet d'un enregistrement en comptes spéciaux de classe 8, il s'agit d'engagements juridiques n'ayant pas fait l'objet de paiement et n'ayant pas encore été comptabilisés dans les comptes de charges ou d'immobilisations car les prestations y afférents ne seront réalisées que sur les exercices suivants.

Les tableaux ci-dessous retracent les engagements donnés, les engagements reçus et les engagements liés à la commande publique recensés au 31 décembre 2017

Tableau 13 : engagements pluriannuels au titre de l'intervention  
Subventions versées, regroupées par année d'engagement

Synthèse par année d'engagement	Engagements	Versements antérieurs au 01/01/2017	Versements abandonnés au 01/01/2017	Soldes des engagements au 01/01/2017	Prévision de versements						
					Paiements 2017	Paiements 2018	Paiements 2019	Paiements 2020	Paiements 2021	Paiements 2022	Versements abandonnés
Engagements 2011	90 242 607 €	87 984 760 €	2 061 963 €	176 884 €	87 942 €						87 942 €
Engagements 2012	66 966 896 €	63 843 899 €	1 301 693 €	811 304 €	434 410 €						376 894 €
Engagements 2013	60 641 647 €	47 379 683 €	706 079 €	2 466 786 €	1 241 955 €	111 685 €					1 102 147 €
Engagements 2014	64 263 488 €	50 001 731 €	391 326 €	3 870 431 €	1 020 916 €	1 116 666 €					1 732 660 €
Engagements 2015	83 170 013 €	73 867 667 €	861 713 €	8 440 613 €	4 957 036 €	1 192 201 €	400 742 €				1 890 634 €
Engagements 2016	62 603 663 €	35 193 689 €	26 070 €	17 383 804 €	11 184 762 €	2 354 427 €	1 233 568 €	322 157 €			2 268 671 €
Engagements 2017	66 461 606 €	24 593 068 €	- €	30 888 638 €	13 518 752 €	10 856 865 €	2 398 848 €	1 148 830 €	506 515 €	- €	2 439 729 €
Total toutes années	462 239 719 €	382 864 617 €	5 368 642 €	64 006 380 €	32 446 793 €	16 631 732 €	4 033 166 €	1 470 987 €	506 515 €	- €	9 919 176 €

\* déclarations de non versement ou de versements partiels de soldes prises en fonction de l'exécution réelle des projets financés

**Engagements pluriannuels reçus non étrés au 31/12/2017**

conventions de recette par financeur et par projet

Financier	Objet du financement	Soldes des engagements au 31/12/2017	Prévision de versements				
			Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022
LNCC	AAP PAIR MELANOME	368 308,00 €	368 308,00 €				
	AAP PAIR SEIN	284 662,50 €	284 662,50 €				
	AAP PAIR SEIN Avenant	29 175,00 €	29 175,00 €				
	AAP PAIR PEDIATRE	1 177 659,00 €	336 474,00 €	336 474 €	336 474 €		168 237 €
	AAP Priorité Tabac 2016	208 621,00 €	166 617,00 €		52 204 €		
	Fonctionnement des CLIP 20	246 000,00 €	246 000,00 €				
	Cancer Info	1 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000 €			
ARC	AAP PAIR MELANOME	147 322,60 €	147 322,60 €				
	AAP PAIR PEDIATRE	1 177 658,89 €	440 937,26 €	440 937 €	127 547 €	104 463 €	63 774 €
	CLIP <sup>2</sup> -Projet BKM120 (PK C	38 377,35 €			38 377 €		
	CLIP <sup>2</sup> -Projet P70-AKT/Dr Go	40 751,90 €	40 751,90 €				
	CLIP <sup>2</sup> -Projet PD-0332991/Be	19 151,25 €	19 151,25 €				
	CLIP <sup>2</sup> -Projet PI3K/mTor/Dr V	39 171,20 €		39 171 €			
	CLIP <sup>2</sup> -Projet PD-0332991/Dr	25 352,00 €		25 352 €			
	CLIP <sup>2</sup> -Projet p38/MAPK/Dr L	26 082,75 €		26 083 €			
	CLIP <sup>2</sup> -Projet JX-594/Dr Itallan	92 430,20 €	46 215,10 €	46 215 €			
	CLIP <sup>2</sup> -Projet p38/MAPK13/D	22 083,55 €	22 083,55 €				
	CLIP <sup>2</sup> -Projet Cabone - Dr ITA	49 927,20 €		49 927 €			
	CLIP <sup>2</sup> -Projet Med4736/Dr Ce	131 431,00 €	87 621,00 €	43 810 €			
	AAP Recherche en Préventio	28 584,60 €	28 584,60 €				
FNCLCC	La Cohorte Cancer	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000 €			
CRPCEN	AAP RI 2017	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000 €			
<b>Total toutes années</b>		<b>5 292 950 €</b>	<b>2 823 903,76 €</b>	<b>1 577 970 €</b>	<b>554 603 €</b>	<b>104 463 €</b>	<b>232 011 €</b>



**engagements pluriannuels au titre du fonctionnement**  
**Versements effectués, regroupés par année d'engagement**

	Soldes des engagements au 31/12/2017	Prévision de versements						Versements abandonnés
		Paielements 2018	Paielements 2019	Paielements 2020	Paielements 2021	Paielements 2022	Paielements 2023	
Ball RWay	5 004 516 €	454 956 €	1 819 824 €	1 819 824 €				909 912 €
Autres contrats à engagement ferme 2016	998 971 €	973 291 €	25 680 €					
Autres contrats à engagement ferme 2017	489 304 €	464 884 €	24 420 €					
Bons de commande 2016	6 783 €	6 783 €						
Bons de commande 2017	1 051 757 €	1 009 239 €	42 518 €					
<b>Total</b>	<b>7 551 332 €</b>	<b>2 909 154 €</b>	<b>1 912 442 €</b>	<b>1 819 824 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>909 912 €</b>

## **4 Informations relatives au compte de résultat :**

### **4.1.1 Résultat de l'exercice**

Le résultat de la gestion constitue un déficit de 2 670 951,36 €, les produits s'élevant à 86 697 430,58 € et les charges à 89 368 381,94 €.

Son affectation sur le compte de réserve sera proposée au conseil d'administration après le vote du compte financier 2017.

A cette somme se rajoute un report à nouveau de 35 480,92 € relatif à l'intégration d'une immobilisation en 2017, suite à une acquisition qui avait été comptabilisée en compte de charge fin 2016. La régularisation de cette opération sur exercice antérieur consistant à réimputer une opération d'un compte de charge à un compte d'immobilisation implique l'utilisation du compte de report à nouveau en contrepartie du compte d'immobilisation, conformément à l'instruction comptable commune sur les corrections d'erreurs sur exercice antérieur.

L'affectation de ce report à nouveau sur le compte de réserve sera également proposée au conseil d'administration après le vote du compte financier.

Concernant les charges de l'exercice 2017 :

## CHARGES 2017

Les charges 2017 s'élèvent à 89 368 381,94 €.

Elles sont constituées par :

<b>Les charges d'interventions :</b>	<b>59 875 885,37</b>
_ Subventions versées dans le cadre des appels à projets	46 393 218,97
_ Autres subventions	13 482 666,40
_ Bourses	0

<b>Les charges de personnel :</b>	<b>11 778 942,69</b>
salaires et traitements	8 177 740,17
charges sociales	3 601 202,52

<b>Les charges de fonctionnement :</b>	<b>15 960 625,27</b>
Achats de fournitures énergie, consommables	102 216,63
Locations et charges locatives	2 611 294,65
Travaux d'entretien et réparations	469 658,02
Assurances	20 329,64
Etudes et recherches	617 970,07
Documentation	54 245,59
Colloques, séminaires et conférences	220 691,12
Personnel extérieur à l'établissement	222 726,11
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	772 486,43
Publicité, relations publiques (campagnes d'information)	5 627 244,51
Transports de biens (routage)	66 946,77
Déplacements, missions, réceptions	780 630,13
Frais postaux et de télécommunications	183 054,36
Services bancaires	1 551,08
Diverses prestations extérieures	1 628 638,78
Impôts et taxes	1 718 180,70
Redevances sur brevets, droits d'utilisation, droits d'auteurs	119 202,32
Pertes de change, charges d'intérêt et petits reliquats	90,96
Pénalités, amendes, don, libéralités	18 098,33
Charges de gestions provenant de l'annulation de titres de recettes	725 369,07
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00

<b>Les dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>1 752 928,61</b>
Amortissements	904 063,13
Provision pour risques et charges	561 627,60
Provision pour dépréciation des actifs circulant	287 237,88

On peut noter que les charges de personnel s'élèvent à 11 778 942,69 € soit 13,18 % du total des charges, les charges d'intervention représentent 67 % et s'élèvent à 59 875 885,37 €, les charges de fonctionnement à 15 960 625,27 € soit 17,86 % dont les impôts et taxes pour 1 718 180,70 € (dont 1 501 392,95€ d'impôts et taxes sur salaires).

Concernant les charges diverses, elles se montent à 743 467,40 € et sont constituées notamment :

- De réduction de titres de recettes pour 725 369,07 € dont :
  - o 210 431,24 € sur le titre 61/2015 PAIR CHC de la Fondation ARC
  - o 187 656,20 € sur le titre 141/2017 PAIR PROSTATE et 21 078,32 € sur le titre précédent de la Fondation ARC
  - o 187 656,20 € sur le titre 143/2017 PAIR PROSTATE et 21 078,32 € sur le titre précédent de la Ligue Nationale Contre le Cancer
  - o 76 143,55 € de trop perçu de la Fondation ARC concernant l'essai AKTIL.
  - o 9 528 € : régularisation d'une charge à payer sur exercice antérieur 2016
  - o 7 229,90 € : trop perçu de la Fondation ARC sur convention 2013-904 (CLIP PROJET70-DR SORIA)
  - o 4 567,54 € : remise gracieuse afférente à des cotisations salariales de retraite non précomptées sur le salaire d'un collaborateur en 2006 et ayant fait l'objet d'un redressement de la CARSAT, donnant lieu donc à une créance de l'INCa vis-à-vis de ce collaborateur sur la partie des cotisations salariales.
- D'un montant de 11 399,26 € concernant des intérêts moratoires liés à des dépassements du délai global de paiement, conformément à la note de service DGFIP n°13-0021 du 19 novembre 2013 – Décret n°2013-269 du 29 mars 2013.
- De montants de 4 721,90 € et 1 977,16 €, correspondant respectivement aux charges patronales et aux pénalités sur ces charges sur l'arriéré de cotisations de retraites non liquidés sur le salaire d'un collaborateur en 2006. La créance de la CARSAT, étant prescrite, a fait l'objet d'un relevé de prescription par délibération du CA du 12 mai 2017.

**Concernant les produits de l'exercice 2017 :**

- **Les subventions des ministères de tutelle s'élèvent à 79 061 061 euros et représentent 91,19 % des produits.**
- **Les contributions des membres du GIP s'élèvent à 2 757 189,13 €**
- **Les autres financements s'élèvent à 1 223 137 € pour l'ANSP et 20 000 € pour le CRPCEN.**

<b>Financier</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Institut de Veille Sanitaire	Financement des registres du cancer – 3 <sup>ème</sup> versement	1 223 137 €
CRPCEN (Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de Notaires)	Convention de recette 2017 en recherche interventionnelle (faciliter et soutenir le retour au travail après un cancer du sein)	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 243 137 €</b>

→ Les reversements sur subventions se sont élevés à 3 029 103,34 euros.

## **5 Délibérations du conseil d'administration à portée financière :**

Approbation de l'actualisation du règlement des subventions et fixation de la cotisation des membres du GIP pour 2018 en date du 15 décembre 2017.

## **6 Honoraires du commissaire aux comptes :**

Les honoraires 2017 dus au commissaire aux comptes s'élèvent à 41 832 €.

## 7 Effectifs

Les effectifs sous plafond de loi de finances s'établissent pour l'année 2017 à 142,34 ETPT. Les effectifs hors plafond de loi de finance s'établissent pour l'année 2017 à 7,44 ETPT.

<b>ETPT 2017 par statut (sous plafond et hors plafond)</b>	
Droit privé	141,0
Fonctionnaire détaché	8,8
<b>Total</b>	<b>149,8</b>
Mise à Disposition	2,4

<b>ETPT 2017 par catégorie</b>	
Cadre	131,4
Employé	18,4
<b>Total</b>	<b>149,8</b>